Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260715-DCM2026_43-DE

DÉPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : LA VILLE-ÈS-NONAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE-ÈS-NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNÉE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 8 juillet 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNÉE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. LE MEUR Patrice - Mme BUSNEL Claudine - M. CHEVALIER Philippe - Mme LANDA Corinne - M. LECOULANT Sylvain - M. ROBIDOU David - Mme LELANDAIS Noémie - M. DUDOUET Yohann - M. HENNECART Paul - Mme BEDEL Shirley

Pouvoirs : Mme LEHEUTRE TOMASSONI Sandrine donne pouvoir à M. LE MEUR Patrice ; Mme MALBOSC Céline donne pouvoir à Mme CONTIN Florence ; M. GUÉRIN Morgan donne pouvoir à M. HENNECART Paul

Secrétaire de séance : Mme LELANDAIS Noémie

DCM 2026-43
Objet : Rétrocession à la commune des voiries, parties communes et de l'éclairage public du lotissement privé « Saint-Laurent » / « Le Domaine des Masses »

VU la demande de permis d'aménager n° PA 035 358 19 A0001 délivré pour la réalisation du lotissement résidentiel situé au lieu-dit « Le Domaine des Masses » ;

VU le certificat de conformité accordé en date du 6 février 2026 constatant l'achèvement des travaux ;

VU la demande de rétrocession formulée par le Groupe LAMOTTE (société BATIMALO) en date du 30 mars 2026, de la voirie et des équipements communs ;

VU le procès-verbal de réception des travaux et l'obtention du certificat Consuel visé le 4 juillet 2025 pour l'installation de l'éclairage public (PDL n° 50043938464653) ; Vu les documents transmis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS :0),

- **ACCEPTE** la rétrocession gratuite des parcelles suivantes (Section ZC) :
  - ZC 0177
  - ZC 0178
  - ZC 0179
  - ZC 0208
  - ZC 0209

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces communs du lotissement sis sur les parcelles susvisées ;

- **APPROUVE** la rétrocession immédiate des installations du réseau d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260715-DCM2026_43-DE

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches pour la souscription du contrat d'électricité nécessaire à la mise en service de l'éclairage public ;

- **PRÉCISE** que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes nécessaires seront à la charge exclusive du Groupe LAMOTTE.

Le Maire,
Jean-Malo CORNÉE



Certifié conforme et exécutoire, après affichage et transmission en Préfecture le 16 juillet 2026